

Procès-verbal

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

27 novembre 2012

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

Le CEVU de l'Université d'Angers s'est réuni en séance plénière le 27 novembre 2012 à 14h30 dans la salle du conseil de la présidence, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Jean-Paul Saint-André

Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Philippe ALLAIN	Présent
Carole AVIGNON	Procuration
Aziz BALLOUCHE	Présent
Laurent BORDET	Présent
Mélissa BESNARDEAU Suppléant : Aliénor JAGUENEAU	Absent
Mylène BOURCIER Suppléant : Nicolas DUMENIL	Présent
Alphonse CALENDIA	Présent
Phuong Lien CARION Suppléante : Laëtitia MOUETAUX	Présente
Gaëlle CHEVALLEREAU Suppléante : Lucie PEPIN	Présente
Régis COUTANT	Procuration
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Wesley DELAGE Suppléant : Abdelkarim GRIRA	Procuration
Baudouin FEIDEL Suppléant : Timothée WADOUX	Absent
Adrien FROUIN Suppléante : Sonia NOUR	Présent
Sylvain GODET Suppléante : CUISNIAK Alexia	Absent
Fabrice GUERIN	Excusé
Guido HULSMANN	Absent
Antoine JACQUET Suppléant : Gaël SAINT JALMES	Présent
Nathalie JOUSSET	Présente
Cyrille LAHEURTE	Procuration
Félicien LEMAIRE	Présent
Pascal LENOIR	Présent
Philippe LERICHE	Présent
Nathalie LUSSON	Procuration
Sabine MALLET	Excusée
MARC Tifenn Suppléant : Thomas LEFORT	Présent
Lucile MERBAH Suppléante : Aurore GUILLERMIN	Présente
Nelly MERCIER Suppléant : Yoann GOSSE	Présente
Mohamed Nana KABA Suppléant : Sadialiou DIALLO	Présent
Sandra PALMERO	Absente
Jérémy PLANCHENAULT Suppléante : Isabelle NEVEU	Présent
Ghislaine PLAUD	Présente

Loïc PULIDO	Présent
Jérémy QUILLERÉ Suppléant : Vincent COUSSEAU	Absent
David RULENCE	Présent
Aymeric SEASSAU	Absent
Christelle TRAON	Présente
Bruno VISSE Suppléante : Julia LERAY	Présent
30 membres élus présents, 5 procurations 5 absents	

◆ **Membres présents invités par le Président :**

M. CLEDY, Directeur de l'IUT

Mme FAVREAU, Doyen de la Faculté de DEG

M. BOISSON, Doyen de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme REY, Assesseur à la pédagogie – ITBS

Mme TROUSSET, enseignante à l'ITBS

M. PROUCHET, Directeur du SUAPS

Mme REBILLARD, représentante administrative de la région Pays de la Loire

◆ **Membres invités « excusés »**

Mme FOURNERET, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

M. REXAND GALLAIS, Directeur du SUIO IP (excusé)

1. INFORMATIONS	5
1.1. Budget/situation financière de l'université.....	5
1.2. Cartographie des formations.....	6
1.3. Information sur le renouvellement de conventions	8
2. VALIDATION DES CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL « OVE » ET DU COMITE D'ETHIQUE.....	10
3. CONVENTIONS :	12
3.1. Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers (UFR "I.T.B.S.") et l'entreprise Poste Immo	12
3.2. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers (UFR "I.T.B.S.") et l'AMDOR 2000	13
3.3. Convention de partenariat relative à l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade licence.....	14
3.4. Convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers-ITBS/ Formation Continue (CUFCO) / Institut Français du Cheval et de l'Equitation	14
3.5. Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers »	15
3.6. Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université de « West Scotland » School of science à Paisley (Royaume Uni) et L'Université d'Angers (ISTIA)	15
4. BILAN FETE DE LA RENTREE ETUDIANTE	15
5. DEMANDES DE SUBVENTIONS « FSDIE » ET DEMANDES DE LABELLISATION DES ASSOCIATIONS	16
5.1. Subventions FSDIE	16
5.2. Demandes de labellisations des associations	21
6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2012.....	22
7. QUESTIONS DIVERSES.....	22

1. Informations

1.1. Budget/situation financière de l'université

M. Saint-André dresse un bilan financier de l'année 2012 qui affiche un déficit significatif pour la troisième année consécutive. Le budget est préparé en étroite collaboration avec le rectorat. Il ne sera pas possible de présenter un budget en équilibre comme la réglementation l'exige. Dans le cadre de la création d'emplois, l'université d'Angers est bénéficiaire (comme 4 autres universités) de 35 emplois. Il s'agit du maximum autorisé par le ministère dans le cadre de ses critères d'attribution (variation entre 5 et 35 emplois). Ces emplois correspondent à un volume de masse salariale chiffrée pour 2013 à un peu plus de 900 000 euros, ce qui correspond en année pleine à plus de 2 millions d'euros.

M. Saint-André ajoute qu'après avoir travaillé avec les services du rectorat sur le budget, le ministère a souhaité le rencontrer en compagnie de monsieur le recteur afin d'examiner la situation de l'Université. L'université est confrontée à une 3^{ème} année de déficit, liée à la conjoncture mais aussi au surcoût de la construction du bâtiment IRIS.

Une part du déficit est structurel : la masse salariale de l'université représente une part trop importante du budget, environ 85 % du budget alors que le ministère considère qu'une université bien gérée ne doit pas dépasser le seuil de 81 %. Le modèle sympa a révélé un déficit d'emploi (environ 300). Une négociation est toujours en cours avec le ministère, le vote du budget prévu le 6 décembre doit être repoussé. Le budget sera présenté lors d'une réunion exceptionnelle du conseil d'administration le 18 décembre prochain. L'université est en attente de la notification concernant la dotation 2013. Un retour à l'équilibre ne peut être présenté que dans le cadre d'un plan pluriannuel.

En parallèle, le ministère a annoncé un gel des emplois sur 2013 et notamment un gel des emplois liés à la campagne d'emplois 2013. L'université compte 69 emplois « vacants » (BIATSS, Enseignants, Enseignants/Chercheurs). Compte-tenu d'une sous dotation, l'Université ne peut accepter le gel des emplois pour la campagne 2013. Cette position a donné lieu à de nombreux débats. L'université s'accorde à ne pas activer l'ensemble des 35 emplois supplémentaires. Cependant, le Président a rappelé qu'il est indispensable compte-tenu de la situation des personnels BIATSS et du sous encadrement de certaines composantes d'autoriser l'activation de quelques postes de titulaires BIATSS pour résorber de la précarité contractuelle et mais également d'activer quelques postes d'ATER sur certaines composantes sous encadrées. Ces éléments sont toujours en négociation avec le Ministère.

Le dernier point en cours de négociation est le montant de la dotation globale. Il a été annoncé que la dotation des universités évoluerait pour 2013 entre +1,5 % et + 3%. Compte-tenu des mesures statutaires nationales, pour que la dotation reste équivalente en fonctionnement à celle de cette année, il faut une augmentation (masse salariale comprise) de 2,4 à 2,5 %.

1.2. [Cartographie des formations](#)

Mme Bernard et M. Peltier présentent ce point. **M. Peltier** rappelle qu'une liste de secteurs a été établie par un groupe de travail constitué à l'initiative du CUFCO (CUFCO/SUIO IP/DEVE/COMMUNICATION/DDN). Il remercie ce groupe de travail.

Le but est de proposer sur le web un accès aux formations par secteurs d'activités et/ou fonctions. Les composantes ont été consultées et les demandes de modifications ont été prises en compte.

M. Ballouche souhaite que le secteur « aménagement » apparaisse. Il précise que c'est un secteur « transversal ». La rubrique « Immobilier/Urbanisme » n'est pas suffisante.

Mme Bouvier souhaite voir apparaître le secteur « biotechnologie ».

M. Leriche indique qu'une discussion a été engagée à l'UFR Sciences sur le regroupement des mots clés. L'association des mots clés est importante. Ces regroupements présentés sont-ils obligatoires ? N'y-a-t-il pas la possibilité de ne mettre qu'un mot par case ? L'association « physique/chimie » pose problème.

M. Peltier répond qu'il reste ouvert aux suggestions.

M. Lemaire s'interroge sur l'utilisation d'un « adjectif » plutôt qu'un substantif. Il propose d'associer « droit/sciences politiques » plutôt que juridique/sciences politique.

M. Schaub souligne la difficulté de faire en sorte que tous les secteurs soient représentés. Il prend l'exemple des mathématiques qui ne sont pas associés à un secteur à proprement dit. Il comprend cependant l'importance de ne pas trop figer les choses.

M Peltier relève effectivement la difficulté entre la notion de « disciplinaire » et « secteur d'activités ». Il rappelle qu'une entrée par une recherche « disciplinaire » est prévue sur le site de l'université.

A la demande de M. Frouin sur la déclinaison de secteurs d'activités, Mme Bernard souligne la nécessité d'optimiser la lisibilité de notre offre de formation pour tous les publics.

M. Planchenault indique qu'un diplôme peut se retrouver dans plusieurs secteurs.

M. Clédy revient sur la remarque de Mme Bouvier. Il serait souhaitable d'ajouter une rubrique « biologie/biotechnologie ».

M. Leriche fait remonter une remarque de ses collègues du domaine « informatique ». Le secteur « modélisation » représente un débouché « très porteur » pour les étudiants. Il souhaite ajouter modélisation à la rubrique « Informatique/Multimédia ».

M. Schaub propose d'ajouter « recherche » devant la rubrique recherche et développement / innovation.

Après discussions les modifications suivantes sont proposées (en orange) :

Secteurs d'activités - Fonctions
Administration / Management
Agroalimentaire
Banque / Finance / Assurance
Chimie / Physique
Commerce / Distribution / Marketing
Communication / Événementiel
Comptabilité / Statistiques
Conseil / Études
Culture / Patrimoine
Recherche /Recherche & Développement / Innovation
Documentation / Edition / Médias - Presse
Environnement /Écologie
Économie / Gestion
Électricité / Électronique
Enseignement / Formation
Hôtellerie / Restauration
Aménagement /Immobilier / Urbanisme
Informatique / Multimédia/ Modélisation
International / Import & Export
Juridique Droit / Sciences politiques
Langues / Traduction
Médecine / Pharmacie / Santé
Mode / Textile
Production / Technique
Qualité / Risques / Sécurité
Ressources Humaines
Social
Tourisme / Loisirs
Transport / Logistique
Végétal / Agriculture
Biologie/Biotechnologie

1.3. Information sur le renouvellement de conventions

1.3.1. Convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM

M. Peltier présente cette convention : la formation est mise en œuvre par l'institut Albert Legrand. Certains enseignants de l'Université hors obligation statutaire interviennent dans la formation. Le doyen de la faculté LLSH assure la désignation du jury de la formation puisque cette formation est rattachée au domaine LLSH. Les étudiants possèdent une carte d'étudiant de l'Université d'Angers. L'Institut Albert Legrand reverse 40 % des droits de scolarité à l'Université d'Angers.

1.3.2. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle Spécialité : Métiers des arts culinaires et des arts de la table entre l'université d'Angers, et l'école hôtelière d'Avignon de la chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse

Mme Rey indique que cette formation est équivalente à celle déjà en place sur Angers mais avec une orientation vers la gastronomie méditerranéenne.

A l'origine, la mise en place de cette formation répond à une demande émanant de l'Ecole hôtelière d'Avignon. Aucune autre université sollicitée n'avait pu répondre favorablement.

M. Peltier présente ensuite les différentes conventions en renouvellement de l'IUT sous forme d'un tableau. Il a souhaité mettre l'accent sur l'ouverture en formation continue, en alternance ou en contrat de professionnalisation et sur la répartition des enseignements entre l'université, le partenaire et les professionnels.

Ce tableau indique également la présence ou non d'un transfert financier entre l'Université et le partenaire.

1.3.3. Conventions « IUT » en renouvellement :

	FC	Alternance (contrat pro ou/et apprentissage)	% charges réalisées par l'UA	% charges réalisées par le partenaire	dont % assuré par des professionnels	Transfert financier
1 Convention relative à la licence professionnelle spécialité «Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal» entre l'Université d'Angers et l'institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)	oui	oui	34%	33%	32%	non
2 Convention relative à la LP spécialité « Agriculture Biologique entre l'Université d'Angers et la Coordination Agrobiologique du Maine et Loire, La Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, L'EPLEFPA Nature de la Roche sur Yon, Groupe ESA, Groupe Terrena	oui	oui	43%	24%	33%	oui
3 Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Maintenance des Systèmes Automatisés - le Lycée Colbert de Torcy Charles Cros » entre l'Université d'Angers et le Lycée Colbert de Torcy Charles Cros	oui	oui	30%	34%	36%	oui
4 Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Distribution : Management et Gestion de Rayon »entre l'Université d'Angers et l'Association DistriSup MANAGEMENT (régie par la loi du 1er Juillet 1901)	non	oui	59%	13%	28%	oui
5 Convention relative à la licence professionnelle « Génie électrique pour le Bâtiment » entre l'Université d'Angers et le Lycée D'Estournelles de Constant	oui	oui	14%	22%	64%	non
6 Convention relative à la licence professionnelle Gestion et Conception de Projets Industriels entre l'Université d'Angers et le Lycée Fernand Renaudeau	oui	oui	25%	30%	45%	non
7 Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Réseaux Informatiques et Internet » entre l'Université d'Angers et le Lycée de l'Hyrôme	oui	oui	70%	11%	19%	oui
8 Convention relative à la licence professionnelle spécialité « Management des PME-PMI » entre l'Université d'Angers et le Lycée Professionnel et Technologique La Providence – Cholet	oui	non	19%	39%	42%	non

M. Clédy indique qu'à l'exception de la licence professionnelle activités culturelles et celle délocalisée au Cameroun, toutes les licences professionnelles de l'IUT devront basculer en formation en alternance avec si possible un public mixte.

2. Validation des candidatures pour la constitution du groupe de travail « OVE » et du comité d'éthique

M. Peltier rappelle que lors du dernier CEVU une 1^{ère} proposition de constitution de ces structures avait été proposée au vote.

Comité d'éthique

Le comité d'éthique sera chargé d'analyser et de valider les questionnaires et enquêtes soumis aux étudiants. Deux enquêtes sont en attente de validation :

- "études des attitudes envers les couples du même sexe et l'homoparentalité"
- "enquête sur la santé des étudiants et leurs habitudes de vie"

Il propose d'ajouter un médecin du SUMPPS pour le comité d'éthique. Cette proposition est mise au vote. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 31 voix pour.

La constitution sera donc la suivante :

Pilotage : Vice Président du CEVU

Composition :

- Vice Président du CEVU
- Vice Président Etudiant
- Directeur du SUIO-IP
- Vice-Présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique
- 3 Enseignants ou Enseignants Chercheurs
- 3 Etudiants
- 1 Médecin du SUMPPS
- 1 assistante sociale du CROUS

M. Peltier résume brièvement les éléments biographiques transmis par mail en amont. Il fait procéder ensuite au vote.

Les candidats suivants sont élus :

Enseignant/Enseignant Chercheur (3 sièges à pourvoir)

LESCURE Richard, GRATTON Emmanuel, FAVREAU Michèle

Etudiants (3sièges à pourvoir)

BEGUE Cyril, BIBARD Camille, GOSSE Yoann

Groupe de travail "OVE" (Observatoire de la Vie Etudiante)

M. Peltier rappelle les missions de ce groupe de travail. Il sera chargé de réfléchir à la mise en place d'un observatoire de la Vie Etudiante (objectifs, structuration, rattachement).

M. Planchenault s'interroge sur la mise en place réelle d'un OVE au regard des difficultés financières de l'Université d'Angers.

M. Peltier répond que cet outil est nécessaire.

M. Saint-André ajoute que des financements spécifiques existent pour faire fonctionner ce type de structure et mener à bien des études.

Suite à l'intervention de **Mme Plaud**, Directrice du CLOUS, **M. Peltier** propose la participation du CROUS à ce groupe de travail. Il propose de voter sur les ajouts suivants :

- La vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique
- 1 représentant du SUMPPS : Mme Rioual (infirmière)
- le Directeur du CROUS (ou son représentant)

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 31 voix pour.

La constitution sera la suivante :

- Vice Président du CEVU
- Vice Président Etudiant ou son représentant
- Vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique
- 3 Enseignants ou Enseignants Chercheurs
- 3 étudiants
- 1 représentant du SUIO-IP : Mme Le Jacques
- 1 représentant de la DEVE
- 1 représentant de la Direction du pilotage et de l'évaluation : M. Baupin
- 1 représentant du CROUS
- 1 représentant du SUMPPS : Céline Rioual

Il procède ensuite au vote des candidatures pour les sièges enseignants/enseignants/chercheurs et étudiants.

Résultats des élections :

Sont élus :

Enseignant/Enseignant Chercheur (3 sièges à pourvoir)

CAPELLE Thierry, BOUJON Christophe, PRUGNEAU Jérôme

Etudiants (3 sièges à pourvoir)

Chloé DUCHÊNE

3. Conventions :

3.1. [Accord cadre de partenariat entre l'Université d'Angers \(UFR "I.T.B.S."\) et l'entreprise Poste Immo](#)

Mme Rey présente cet accord cadre. L'ITBS a souhaité formaliser par cet accord des relations déjà existantes avec cette entreprise. En effet, poste immo accueille des stagiaires de l'ITBS (étudiants en formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage).

M. Ballouche ne remet pas en cause ce partenariat mais il estime que certaines formulations relèvent plutôt du « privilège » notamment dans l'article 2 relatif au conseil de perfectionnement : « l'entreprise est **membre de droit** du conseil de perfectionnement ».

Mme Rey répond qu'il s'agit sûrement d'une reprise de formulation existante dans d'autres accords.

M. Saint-André propose de retirer « de droit ». Ce terme paraît superflu.

M. Leriche note également qu'un accès à l'annuaire des anciens élèves est donné à l'entreprise. L'intérêt d'un tel partenariat pour l'entreprise est très clair mais l'intérêt de l'Université doit aussi être mis en avant.

Cet accord cadre est approuvé avec 28 voix pour et 3 contre sous réserve de modifier l'article 2 relatif au conseil de perfectionnement : l'entreprise sera membre ~~« de droit »~~ du conseil de perfectionnement.

3.2. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu entre l'Université d'Angers (UFR "I.T.B.S.") et l'AMDOR 2000

Cette convention a déjà fait l'objet d'une étude au CEVU avec un avis défavorable.

Mme Troussel, responsable de la licence professionnelle ludothécaire et médiation du jeu à Cholet, indique qu'elle a été sollicitée par la région Martinique via l'AMDOR pour délocaliser cette licence professionnelle sur une année voir deux années maximum car il y a une demande sur le territoire qui n'est pas satisfaite. L'ITBS est la seule structure qui propose ce type de formation en France.

Un certain nombre d'enseignements professionnels relatifs à la ludothèque sont assurés par les intervenants de Cholet. Quelques cours se feront par visioconférence. Mme Troussel s'est déjà rendue sur place afin de trouver des intervenants choisis en fonction de leur spécificité. Le but étant de proposer une formation équivalente à celle proposée à Cholet.

Cette licence professionnelle est ouverte en formation continue. Elle est financée par la région et les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés). Elle s'adresse à des salariés souhaitant évoluer dans leur activité professionnelle en utilisant le jeu dans leurs activités. Mme Troussel informe que des ludothèques se sont construites récemment en Martinique et en Guadeloupe. L'apport du jeu peut également se faire dans d'autres structures telles que les maisons de retraite, les crèches, les écoles.

M. Rulence souhaite connaître les évolutions du dossier depuis la dernière présentation au CEVU.

M. Peltier indique qu'il n'y a pas de changement majeur. Les points réexaminés portaient sur la justification du projet, l'aspect financier notamment les flux financiers et la charge pour les étudiants. Les 6000 euros demandés par étudiant sont pris en charge par la formation continue. Une somme de 15000 euros est demandée à l'AMDOR pour la contribution aux frais de gestion ainsi qu'une partie variable de 500 euros par étudiant.

Mme Troussel rappelle que l'AMDOR est un organisme de formation de type associatif qui travaille déjà avec d'autres universités françaises telles que Metz et Lille.

Cette convention est approuvée avec 29 voix pour et 2 abstentions.

3.3. Convention de partenariat relative à l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade licence

M. Peltier rappelle que l'arrêté du 31 juillet 2009 a réformé la formation en soins infirmiers. Il s'agit d'engager la formation dans le processus licence-master-doctorat. Cette convention permet de préciser la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et jurys d'examens. Cette convention va permettre à la première promotion d'élèves infirmiers de bénéficier du grade de licence. Les Universités sont mises à contribution pour l'inscription de ces étudiants sans contrepartie financière.

M. Saint-André indique qu'il s'agit d'une convention multipartite signée avec la région Pays de la Loire, les représentants des IFSI (publics ou dépendants de la croix rouge) et une université porteuse qui signe au nom des 3 universités de la région (Université d'Angers).

Cette convention doit être signée dans une relative urgence car il s'agit de l'application du texte de 2009. La 1^{ère} promotion d'élèves infirmiers qui a commencé en 2009 et qui a été diplômée au terme de l'année universitaire 2011/2012 doit bénéficier du grade de licence.

M. Ballouche estime que l'Université est en droit de demander une compensation financière, cependant compte tenu de la situation des élèves infirmiers, il est logique de leur attribuer ce diplôme mais cela ne devrait pas constituer une charge pour l'établissement. Dans l'article 7, il est mentionné que les étudiants bénéficient des services de l'université sous réserve de frais supplémentaires.

M. Peltier ajoute qu'il faut être vigilant sur l'ensemble des coûts. Au niveau de la région Pays de la Loire, l'inscription des 1600 élèves infirmiers IFSI (édition d'un diplôme, gestion des dossiers) représenterait pour les universités environ 290 000 euros de droits d'inscriptions qui ne sont pas versés.

La convention est approuvée avec 24 voix pour et 7 abstentions.

3.4. Convention de partenariat relative à l'organisation du séminaire international tourisme équestre - Université d'Angers-ITBS/ Formation Continue (CUFCO) / Institut Français du Cheval et de l'Équitation

M. Peltier indique qu'il s'agit d'une régularisation. Il propose à Mme Rey de présenter ce dossier.

Mme Rey confirme que cette convention a pour objectif de résoudre les difficultés liées à la prise en charge financière des frais liés au séminaire. Le CUFCO a inscrit les stagiaires en formation continue.

Cette convention est approuvée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.5. Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération « Saumur Loire développement et l'Université d'Angers »

M. Peltier rappelle les points importants à souligner :

Il s'agit d'un partenariat avec l'agglomération de Saumur qui met à disposition des locaux, du matériel et des moyens humains. On dénombre 450 étudiants à Saumur avec une mise à disposition d'une équipe de 4,5 ETP assurant la gestion administrative et pédagogique.

Les étudiants estiment qu'ils sont accueillis dans de bonnes conditions. La communauté d'agglomération de Saumur versera à l'Université d'Angers une subvention prévisionnelle de 140 000 euros chaque année pendant la durée du contrat.

M. Saint-André ajoute qu'il s'agit d'un renouvellement de convention cadre.

3.6. Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université de « West Scotland » School of science à Paisley (Royaume Uni) et l'Université d'Angers (ISTIA)

Mme Traon précise que cette convention concerne les étudiants de Ei4 (2^{ème} année du cycle d'ingénieur) qui vont suivre une formation de master of sciences quality management en écosses. Les écossais suivraient la formation du Master 2 ISMP (ingénierie des systèmes et management de projet).

Ce partenariat va concerner 4 étudiants par année et par université avec une sélection commune. Dans le cadre de ce partenariat, les étudiants régleront leurs droits d'inscriptions uniquement dans l'Université d'origine.

M. Webb indique qu'il s'agit pour l'Université d'Angers du 16^{ème} double diplôme et du 1^{er} double diplôme avec l'Ecosse. Il propose 2 modifications du texte présenté :

Article 9 : cette convention sera mise en application **à la rentrée 2013/2014** et non 2012/2013.

Article 3 : les frais de déplacement sont pris en charge par l'Université d'origine **ou un programme européen ou d'autres sources de financement.**

Cette convention est approuvée à l'unanimité avec 31 voix pour sous réserve des modifications apportées par M. WEBB

4. Bilan Fête de la rentrée Etudiante

M. Morice informe qu'officiellement une Direction de la Culture et des Initiatives est créée à partir de janvier 2013 (même si elle fonctionne déjà depuis la rentrée 2012).

Il propose que la nouvelle organisation de cette direction soit présentée lors d'un CEVU en début d'année. En termes de suivi administratif, le pôle initiatives « étudiantes » est géré par Nathalie Galand.

M. Morice présente le bilan de la Fête de la Rentrée (annexe 1). Cet évènement a attiré près de 1000 étudiants. Il remercie Jenny Claude et Lucile Neau pour la réalisation de ce document de synthèse.

Différentes questions restent en suspend : comment faire évoluer cette fête de la rentrée ? Faut-il une mixité entre les institutions ou chacun souhaite-t-il faire vivre cet évènement au sein de son établissement ? Le concert reste le point de rassemblement. Des négociations devront être menées avec la ville d'Angers.

M. Peltier souligne le côté « festif » de l'évènement. Il est à noter l'implication des étudiants de l'UCO et d'AGROCAMPUS qui ont proposé leur aide pour le montage des stands.

Mme Traon fait remonter le souhait des BDE d'être plus impliqués en amont dans ce projet.

M. Jacquet ajoute qu'une conférence des présidents d'association (CEPA) aura lieu le 19 décembre prochain.

Mme Plaud rappelle l'importance des normes en matière d'hygiène alimentaire. Pour les prochaines éditions, elle souhaite que les repas soient proposés plutôt à l'intérieur du restaurant universitaire. Cela permettrait d'accueillir plus d'étudiants. 1000 sandwiches ont été distribués. Il est précisé que le coût évalué à 3500 euros pour 1000 sandwiches « saucisses » vendus par le CROUS englobe la moins value due à la baisse de fréquentation du RU.

M. Peltier remercie le CROUS pour sa participation à l'évènement.

5. Demandes de subventions « FSDIE » et demandes de labellisation des associations

5.1. Subventions FSDIE

M. Peltier précise qu'exceptionnellement il a présidé la commission vie étudiante du 20 novembre dernier. A partir de janvier, M. Morice présidera cette instance.

ANgers Club Robotique, « Eurobot 2013 » :

Le projet a pour but la participation de « Angers Club Robotique » à la coupe de France de robotique en vue d'une qualification pour la coupe d'Europe.

Eurobot est un concours de robotique amateur international ouvert aux équipes de jeunes rassemblés dans des projets étudiants ou des clubs indépendants. C'est un évènement important dans le monde de la robotique et très médiatisé.

Il s'agit de fabriquer un robot respectant un cahier des charges. Cette tâche sera réalisée tout au long de l'année par les 16 étudiants de l'IUT qui participent au projet.

En ce qui concerne la valorisation de l'Université, les étudiants souhaitent faire connaître l'université d'Angers dans une compétition internationale. L'association envisage également de faire des

démonstrations avant et après la compétition. Deux engagements sont déjà pris : lors des portes ouvertes de l'université et lors des Trophées de robotique pour les collèges et les lycées.

M. Peltier ajoute que ce projet est très formateur pour les étudiants. La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour 3955,77 euros.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 31 voix pour une subvention de 3955,77€.

Fé2A : Festival du 1^{er} plan

Depuis 2007, la Fé2A et le Festival Premiers Plans sont partenaires, l'objectif étant de favoriser l'accès des étudiants à ce Festival. C'est un rendez vous incontournable de la vie culturelle angevine. Neuf étudiants participeront au Festival grâce au jury des étudiants créé à cette occasion. Une billetterie est mise en place afin de proposer des tarifs attractifs aux étudiants. L'année passée, 1250 étudiants ont profité de tarifs préférentiels.

Le projet de la Fé2A est de favoriser et de mettre en corrélation la culture et les événements de la ville d'Angers avec les étudiants. Une soirée sera organisée après le Festival auprès des étudiants avec une rencontre avec les jurés.

M. Peltier fait remarquer que l'invitation des lycéens issus des cordées de la réussite lors de projections d'une sélection de films à l'UFR Sciences l'année passée avait été très appréciée. L'avis de la commission a été favorable.

M. Leriche demande si les étudiants de l'UCO ont fait une demande de subvention à leur établissement.

M. Jacquet répond qu'effectivement l'UCO accorde une subvention de 500 euros pour le jury et 375 euros pour les places.

La demande de subvention de 2885 € est approuvée par le CEVU à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fé2A « Les Pétrarinettes » :

Les « Pétrarinettes » visent à la promotion des groupes musicaux locaux.

Etudiants, amateurs comme confirmés, répondant à l'appel à candidature lancé par la Fé2A pourront présenter leur talent et pourront participer après sélection à un tremplin musical désormais reconnu, celui des « Pétrarades » pour son édition 2013.

En localisant ce festival salle CHABROL, cet événement participe à la dynamisation du campus de Belle Beille.

L'objectif est de faire de ce tremplin une occasion de rencontre entre les étudiants inscrits dans les universités et écoles d'enseignement supérieur d'Angers.

A l'issue de la commission vie étudiante, il a été demandé aux étudiants de revoir leur budget en tenant compte des éléments suivants :

- la masse salariale des bénévoles ne doit pas être comptabilisée dans le budget,
- les frais liés à l'alcool ne doivent pas apparaître.

La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour une subvention de 2100 euros.

M. Frouin fait part de son expérience dans l'organisation de festivals et estime que le prix de la location du matériel son est élevé. Il souhaite connaître le prestataire.

M. Morice répond qu'il s'agit vraisemblablement de la Mairie par le biais de la CARA. Il ajoute que les groupes sélectionnés participeront aux pétarades de Brest. Cela pourrait représenter un élément « moteur » dans l'organisation du prochain concert de fête de la rentrée.

Le CEVU émet un avis favorable pour une subvention de 2100 euros avec 29 voix pour et 2 abstentions.

BDE ISTIA, « Gala 2013 »:

La remise de diplôme a pour but de créer du lien entre les étudiants actuels et les anciens élèves de l'ISTIA.

Une soirée de gala a lieu pour clore l'après-midi de remise des diplômes de la promotion sortante. Le dîner est agrémenté d'animations proposées par chaque promotion. L'ensemble des étudiants sont invités à participer à cette soirée. Plusieurs équipes « organisatrices » sont constituées pour la gestion de projet, l'accueil, les vestiaires...

M. Peltier avait fait remarquer lors de la commission que le prix de l'entrée de 34 euros lui semblait un élevé. De part son expérience, **M. Jacquet** avait répondu que le prix était correct par rapport à ce type d'événement.

M. Peltier précise que le BDE avait un reliquat d'une demande de financement antérieure d'un montant de 480,16 euros. Cette somme a été retirée de la demande de financement du Gala de 1500 euros.

La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour 1019,84 euros.

M. Peltier met au vote cette demande de subvention. La demande de subvention de 1019,84 euros est approuvée avec 30 voix pour et 1 abstention.

Association PEGAZH : JMZH 2013

Cet évènement a lieu depuis plusieurs années. Il est organisé par les étudiants du master « zone humide ». Il aura lieu en janvier 2013.

Le projet des JMZH 2013 vise à relayer une action menée sur une échelle internationale à une échelle locale que représente la ville d'Angers.

- Sensibiliser le grand public au fonctionnement et à l'intérêt des zones humides
- Faire découvrir la richesse des écosystèmes liés aux zones humides
- Permettre une rencontre avec les associations locales dont les actions sont trop peu connues du public
- Promouvoir la formation
- Faire connaître le rôle des universités et leurs programmes de recherches
- Impliquer et responsabiliser un large public dans leurs actions quotidiennes
-

M. Peltier indique que ce projet valorise l'image de l'université. La pertinence et l'intérêt sont clairement identifiables. Par contre, il regrette que la venue d'intervenants ne soit pas plus valorisée sous la forme de conférences pédagogiques auprès des étudiants ou de séminaires. Ces déplacements représentent un coût de 1500 euros. Il rappelle également qu'une caution pour la location d'un véhicule ne peut être en aucun cas budgétée.

Il fait part d'un autre point de débat lors de la commission : Les étudiants ont informé la commission que la participation à l'organisation de ces journées pouvait faire l'objet d'une évaluation. Au vu de cet élément, la commission a émis un avis défavorable sur ce projet.

En réponse à cet avis, **M. Ballouche**, responsable de la formation, a indiqué que les étudiants sont évalués sur la gestion de projet. La participation à ce projet n'est pas obligatoire. D'autres types de projets peuvent faire l'objet d'une restitution évaluée.

M. Ballouche souhaite ajouter en séance que l'association PEGAZH regroupe les étudiants actuels du master 2 et du master 1 mais également d'anciens étudiants. Elle a pour objet la promotion de la formation. Dans la maquette pédagogique, une unité d'enseignement optionnelle est proposée sur la gestion de projet (montage du budget, communication...). 14 étudiants sont inscrits dans cette option. Les journées zones humides ne font pas l'objet d'une notation. Pour ce qui est des intervenants, il précise que tous les intervenants ne sont pas systématiquement pris en charge. Le budget communication est très « ouvert sur la ville » grâce à l'utilisation du réseau Loire Vision. L'impact est ressenti sur le public qui est majoritairement extérieur à l'Université.

M. Schaub rappelle que l'évènement est bien relayé par la Presse. La faculté des Sciences apporte son soutien logistique.

M. Peltier met au vote cette demande de subvention de 5000 €. Le CEVU émet un avis favorable avec 30 voix pour et 1 abstention.

ACEPA, Promotion de la santé à KOMADOUGOU (BURKINA FASO) :

Le projet consiste à partir sur place afin de sensibiliser la population locale à la santé par le biais de discussions, pièces de théâtre, affichages et jeux. L'action envisagée est une sensibilisation à l'hygiène de base et plus particulièrement au soin des « petites plaies ». L'avis de la commission a été défavorable car la subvention de 2200 euros ne concerne qu'un nombre limité d'étudiants. Les actions envisagées étaient trop succinctes. Aucun sponsor n'a été sollicité pour contribuer au remplissage de la trousse à pharmacie. De plus, les déplacements vers ce pays ne sont pas recommandés au regard de la situation politique du pays.

M. Calenda souhaite apporter des précisions sur son intervention lors de la commission : des besoins ont été générés sur place et malheureusement la population ne pourra plus bénéficier d'une continuité sur ce projet. Il aurait également été souhaitable de faire apparaître la contribution « pharmaceutique » et pas seulement les dépenses liées au voyage.

M. Ballouche indique qu'il est plutôt déconseillé de se rendre dans les régions frontalières. Malgré tout ces pays ont besoin que l'on maintienne les échanges et les actions menées précédemment afin que la population ne subisse pas le contre coup de la situation des pays voisins.

M. Peltier souhaite pour ce genre de projet que les étudiants prouvent qu'ils sont déterminés.

La demande de subvention est rejetée par le CEVU avec 30 voix contre, 1 abstention, 1 voix pour.

GENEPI : Atelier photographique en milieu carcéral

Le GENEPI Angers souhaite mettre en place un atelier photos au sein de la maison d'arrêt d'Angers. L'un des objectifs de cette association est de développer des actions auprès des personnes incarcérées et d'informer la société civile aux problématiques du champ prison justice.

Ce projet consiste à sensibiliser les détenus à l'art photographique dans le cadre d'ateliers encadrés par un photographe (avec une utilisation de l'argentique). Lors de la mise en place d'un atelier d'écriture avec ces détenus, des textes accompagneront les photos qui seront proposées à l'exposition.

Une exposition d'une quarantaine de clichés grand format aura lieu dans le forum de la Direction de la Culture et des Initiatives. Lors du vernissage de l'exposition, l'ensemble des bénévoles sera présent pour commenter le propos de l'exposition en apportant des informations sur le milieu carcéral et les conditions de détention. Une conférence pourrait éventuellement être proposée. L'avis de la commission a été favorable.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention de **462 €** avec 31 voix pour.

AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) :

M. Peltier indique que l'AFEV bénéficiait jusqu'à présent d'une subvention de l'Université d'Angers. Elle était imputée sur le fond spécial d'intervention du Président. Il n'y a cependant pas de raison à ce que ce financement devienne récurrent sur le fond spécial d'intervention du Président. L'université de Nantes utilise le FSDIE pour le financement à l'AFEV. L'objectif de l'association est d'aider des élèves issus de milieu défavorisé dans leur scolarité et leur ouverture « culturelle ». L'AFEV existe depuis plus de 20 ans. Une présentation de l'association a été faite devant la commission vie étudiante.

Si le financement est accordé, **M. Peltier** propose que l'AFEV fasse un bilan de l'utilisation de ces fonds chaque année. Le financement se fera sous forme d'un conventionnement « annuel » avec l'AFEV. Cependant, cette subvention n'a pas vocation à être récurrente. L'avis du CEVU sera déterminant sur la poursuite du financement de l'AFEV.

M. Jacquet estime ce financement ne rentre pas dans le cadre classique d'un projet FSDIE car il englobe également le fond de roulement de l'association. La solution envisageable est un financement par convention.

M. Leriche indique que les projets de l'AFEV ont une concordance avec les missions des cordées de la réussite. Il demande si une coordination est mise en place en les actions à l'Université et l'AFEV.

M. Peltier répond que l'AFEV agit en ville. La direction académique demande à l'université de déployer « les cordées de la réussite » plutôt en milieu rural. Il s'agit ici plus d'une complémentarité.

M. Peltier demande au CEVU de se prononcer sur la signature d'une convention de financement de 6000 euros avec l'AFEV avec une restitution des actions menées en fin d'année.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 31 voix pour sur le financement de 6000 euros par conventionnement avec l'UA.

5.2. Demandes de labellisations des associations

La commission vie étudiante du 20 novembre 2012 a émis un avis favorable sur l'ensemble des demandes de labellisation. Une vérification des documents relatifs à l'association a été faite (déclaration en préfecture, mise à jour des statuts, composition de l'association, objet, coordonnées) par la DCI.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec 31 voix pour sur les demandes de labellisations suivantes : **GENEPI, Les Tréteaux de l'Université, BDE Psychologie, Mond'EtrAngers, BDE AESSEG,HIC Bibitur, AEBVA.**

6. Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2012

Les membres du CEVU n'ont aucune remarque sur ce procès-verbal. Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité avec 31 voix pour.

7. Questions diverses

M. Peltier souhaite proposer un vote de principe sur la création d'une attestation universitaire de formation à la simulation en santé.

Mme Jousset indique que les techniques d'enseignement par simulation se développent en France. Une structure de simulation existe déjà : le CESAR. Elle propose surtout des mises en scène en réanimation médicale et des simulations d'annonces de maladies graves. Pour cela, il est fait appel à des comédiens. Un travail est également effectué avec des mannequins haute technologie.

Les enseignements se font en petits groupes, les séances sont filmées. Actuellement les médecins « animateurs » ou « référents » ont tous été formés grâce à un DIU sur Paris.

L'objectif de ce certificat universitaire de formation à la simulation en santé est de former des « formateurs ». Cet enseignement sera dispensé sur 4 jours répartis en 3 jours théoriques et une journée de stage. Cela représente environ une quarantaine d'heures de cours avec une douzaine de stagiaires (médecins, pharmaciens...). Les droits d'inscriptions sont de 600 euros. Ils seront pris en charge par la formation continue.

M. Peltier rappelle qu'il s'agit d'un vote de principe. Un dossier complet sera présenté en janvier.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition avec 31 voix pour.

Mme Traon demande si les séances du CEVU peuvent être avancées à 14h00. **M. Peltier** répond que l'ensemble des contraintes doit être analysées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la
Vie Etudiante

Brigitte Brault